

Au Conseil Communal

Interpellation : Hôtel de Ville ou salle de spectacle pour les proches de la Municipalité !

Développement :

Ces derniers jours, l'Hôtel de Ville de Lausanne et en particulier la fresque du Major Davel, ont servi de décor à la réalisation d'une série de photographies de personnalités dans le cadre de la semaine internationale de l'intégration.

C'est dans ce contexte que la compagne d'un élu à la Municipalité, par ailleurs Syndic, a participé à ce projet « artistique de sensibilisation à la problématique de l'intégration ». Elle s'est mise en scène, se laissant photographier sans trop de pudeur, au cœur de l'Hôtel de Ville avec semble-t-il le consentement de son mari Syndic. Je ne me permettrai pas de juger de la qualité artistique de la démarche, mais on est en droit de s'interroger sur l'utilisation de biens patrimoniaux et culturels de la Ville pour de tels projets.

En effet dans le cas précité, la presse et les réseaux sociaux ont donné un large écho médiatique à cette démarche intéressante dans l'art de raconter des histoires pour valoriser son image ! Mais jusqu'où peut-on utiliser le patrimoine bâti ou culturel appartenant à la Ville pour la promotion d'institutions, d'associations ou de sa propre personne ?

Dans cette mise en scène médiatique, je reconnais volontiers l'esthétisme de la photo qui a déclenché mon intervention, cependant la barrière du sérieux, attendu de nos autorités, est cette fois largement franchie...

Questions à la Municipalité :

- 1) Quand l'autorisation officielle a-t-elle été délivrée par la Municipalité ou une autre autorité pour l'utilisation des locaux de l'Hôtel de Ville en vue de la réalisation de ce projet photographique ?
- 2) Le projet photographique de Petar Mitrovic est-il financé entièrement ou en partie par la Ville de Lausanne ?
- 3) Dans le cas présent, la mise en scène médiatique des membres de la Municipalité et de leur famille dans des bâtiments publics appartenant à la Ville n'est-elle pas un abus des biens publics ?
- 4) Aujourd'hui, existe-t-il un cadre réglementaire dans l'utilisation à des fins privées des locaux de l'Hôtel de Ville ?

Lausanne, le 8 janvier 2013.

C.-A. Voiklet,
Conseiller communal

